

REGLEMENT VAL D'ARAN BY UTMB®

EDITION 2020



1. *Présentation de l'événement*
2. *Organisation*
3. *Acceptation du règlement et de l'éthique de la course*
4. *Définition des épreuves*
5. *Conditions de participation et inscription*
6. *Engagement des coureurs*
7. *Équipement et matériel obligatoire*
8. *Programme Quartz Event*
9. *Assurance accident et RC*
10. *Respect de l'environnement*
11. *Coureurs élites*
12. *Droits à l'image*
13. *Sponsors individuels*
14. *Protections des données personnelles*
15. *Organisation générale des courses*
16. *Pénalisation et disqualification*
17. *Conditions exceptionnelles*
18. *Prestations optionnelles*

1. PRESENTATION DE L'ÉVENEMENT

Val d'Aran by UTMB® est un événement d'Ultra-Trail® inclus dans le prestigieux circuit de courses *by UTMB®* organisé dans le monde entier. Il consiste en trois itinéraires de haute montagne exigeants, qui se déroulent exclusivement dans le Val d'Aran. L'épreuve fait également partie de l'**Ultra-Trail® World Tour**.

L'édition 2020 se tiendra les jours 3, 4 et 5 juillet 2020. Avec l'épicentre et toutes les arrivées à Vielha, capitale du Val d'Aran.

2. ORGANISATION

InAran Sports et A.E. Trail Runners Aran organise le *Val d'Aran by UTMB®* avec l'assistance d'UTMB® International. Et avec le soutien institutionnel du Conselh Generau d'Aran et des mairies de la région.

3. ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

La participation aux épreuves de VAL D'ARAN by UTMB® implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants.

4. DEFINITION DES EPREUVES

VAL D'ARAN by UTMB® est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers de grande randonnée du VAL D'ARAN. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

- Le **VDA** : Torn dera Val d'Aran (*Tour du Val d'Aran*)

Épreuve circulaire d'environ 162 km pour environ 10.600 mètres de dénivelé positif, au départ de Vielha, en semi-autonomie et en 48 heures maximum. Ouverte à 1.500 coureurs.

- Le **CDH** : Camins de Hèr (*Sentiers du fer*)

Environ 105 km pour environ 6.500 mètres de dénivelé positif, au départ de Lès et arrivée à Vielha, en semi-autonomie et en 28 heures maximum. Ouverte à 1.400 coureurs.

- Le **PDA** : Peades d'Aigua (*Traces d'eau*)

Environ 55 km pour environ 3.100 mètres de dénivelé positif, au départ de Beret et arrivée à Vielha, en semi-autonomie et en 14 heures maximum. Ouverte à 1.000 coureurs.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTION

5.1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour pouvoir participer à l'une de nos courses faisant partie du VAL D'ARAN BY UTMB®, vous devez obtenir une série de points ITRA dans une seule course. Ces points sont obtenus en étant classé dans une série de courses qualificatives. Ces points doivent avoir été obtenus en terminant les courses entre le 01/01/2018 et le 30/04/2020. Les finisseurs de courses UTMB® 2017, 2018 et 2019 peuvent également les utiliser comme marqueurs. Les points doivent être crédités au moment de l'inscription.

Les points nécessaires pour l'inscription sont:

- VDA : minimum 5 points en 1 course maximum
- CDE : minimum 4 points en 1 course maximum
- PDA : minimum 2 points en 1 course maximum

Le règlement complet des courses qualificatives est consultable sur www.utmbmontblanc.com, page "[Courses qualificatives](#)". En cas de déclaration des courses qualificatives inexacte, non conforme au règlement ou mensongère, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'inscription sans remboursement des droits d'engagement. A noter : en cas de parcours raccourci d'une course qualificative, d'arrêt prématuré de la course ou d'annulation, les points qualificatifs seront recalculés en fonction des caractéristiques réelles.

Les courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, né en 2000 ou avant, licenciée ou non et selon les catégories suivantes :

Categorie	Age au 31 décembre 2020
Senior	20-39
Masters 1	40-49
Masters 2	50-59
Masters 3	60-69
Masters 4	70+

Pour valider son inscription, chaque coureur doit **fournir un certificat médical spécifique (*)**. Les cartes de fédération ne sont pas valides. Il doit être déposé sur son espace coureur **avant le 30 avril 2020** (l'organisation n'accepte pas les certificats médicaux envoyés par email ou par courrier). Nous vous recommandons d'utiliser notre formulaire de certificat médical officiel. A défaut de réception du certificat médical à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement.

() en retour direct de l'inscription, chaque coureur reçoit un email de confirmation avec lien vers le formulaire officiel de certificat médical.*

Aucun dossard ne sera attribué en l'absence du certificat médical.

5.2. FRAIS D'INSCRIPTION

Inscriptions exclusivement sur internet et paiement sécurisé par carte bancaire.

Les inscriptions seront mises en vente sur le site web www.aranbyutmb.com le 7 octobre à partir de midi (heure UTC +1) par achat direct, sans tirage au sort. La période d'inscription sera jusqu'au 1^{er} juin 2020 ou jusqu'à ce qu'ils soient épuisés. Il n'y aura pas de listes d'attente.

Frais d'inscription :

Course	Prix de promotion	Prix Standard	Prix final
VDA 160K	175 € (premiers 300 inscrits)	200 €	227 € (derniers 200 inscrits)
CDH 101K	140 € (premiers 300 inscrits)	160 €	182 € (derniers 200 inscrits)
PDA 55K	62 € (premiers 100 inscrits)	72 €	84 € (derniers 100 inscrits)

Les prix incluent la TVA (21%) et les frais. Et aussi une contribution par coureur à l'*A.E. Trail Runners Aran* pour des actions de conservation de la nature et des activités sociales.

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

L'inscription est nominative. Il n'est pas autorisé de transférer son inscription sur une autre course ou à une autre personne pour quelque motif que ce soit.

5.3. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone.

Le remboursement des droits versés à l'inscription sera fait par un re-crédit partiel du paiement sur la carte bancaire utilisée lors de l'inscription, dans les conditions suivantes :

Date d'annulation	Montant re-crédité en % du montant de l'inscription (hors frais annexes)
Avant le 15 Janvier	50%
Du 16 Janvier au 15 Mars	40%
Du 16 mars au 15 mai	30%

Après le 15 mai, aucun remboursement n'est envisageable sans la souscription à la garantie d'annulation médicale.

L'inscription est nominative. Il n'est pas autorisé de transférer son inscription sur une autre course ou à une autre personne pour quelque motif que ce soit.

5.4. GARANTIE D'ANNULATION D'INSCRIPTION

VDA et CDA

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation pour des raisons médicales, moyennant un surcoût de 15€ par personne, à rajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

PDA

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation pour des raisons médicales, moyennant un surcoût de 9€ par personne, à rajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement intégral des frais engagés pour l'inscription dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou le décès de son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.
- Une grossesse de la coureuse inscrite, ou la naissance d'un enfant dans une période de 15 jours avant ou après la course

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un **certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre-indication à participer à la course**. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, **au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation**. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

L'annulation d'une inscription ou la non-participation à la course à laquelle on est inscrit ne permet pas de bénéficier d'une priorité d'inscription pour une année ultérieure.

6. ENGAGEMENT DES COUREURS

Pour participer aux épreuves du VAL D'ARAN by UTMB®, en particulier au VDA et au CDH, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela ;
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne (1) permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige) ;
 - Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
 - D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes
 - D'être pleinement conscient que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles
 - D'informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course.

(1) la participation à d'autres courses afin d'avoir le nombre de points nécessaires (voir paragraphe CONDITIONS D'INSCRIPTIONS) pour pouvoir s'inscrire, est utile pour acquérir cette expérience, mais pas nécessairement suffisante.

6.1. SEMI-AUTONOMIE

Le principe de course individuelle en semi-autonomie est la règle. Les épreuves du VAL D'ARAN by UTMB® se déroulent en une seule étape, à allure libre, dans le délai imparti par les barrières horaires spécifiques à chaque épreuve. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...)

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe EQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans un sac marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation ne fournit que de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de

la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Pour les plus lents, les sections les plus longues sans ravitaillement durent plus de 4h sur le VDA et le CDH.

3. Pour le VDA et le CDH, une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur certains points de ravitaillement (*), dans la zone spécifiquement réservée à cet usage et à l'appréciation du chef de poste. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres. L'assistance fournie par une équipe de professionnels, ou tout professionnel médical ou paramédical, est strictement interdite.

Le reste du poste de ravitaillement est strictement réservé aux coureurs. Aucune assistance n'est permise, en aucun point du parcours, durant le PDA.

4. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite, hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.
5. Un participant qui accepte d'être accompagné, en dehors des zones expressément désignées contrevient au principe de semi-autonomie. Les commissaires de course témoins d'irrégularités sont habilités à pénaliser les participants afin de garantir l'esprit des épreuves de trail-running.

(*) L'assistance personnelle est tolérée sur les postes suivants :

VDA : CP6, CP11, CP16

CDH : CP4, CP9

Elle est interdite sur les autres postes de ravitaillement ainsi qu'en tout autre point du parcours.

PDA : aucune assistance n'est permise, en aucun point du parcours.

7. EQUIPEMENT et MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de chaque épreuve, chaque participant doit avoir à sa disposition la liste complète du matériel obligatoire détaillée ci-dessous.

Chaque participant doit alors présenter son matériel obligatoire, comprenant le kit activé par l'organisateur, pour récupérer son dossard, et s'engage à le conserver avec lui pendant toute la durée de l'épreuve.

Il est important de noter que le matériel imposé par l'organisateur est **un minimum vital que chaque trailer doit adapter en fonction de ses propres capacités**. En particulier, **il ne faut pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais préférer des vêtements qui permettent réellement une bonne protection en montagne contre le froid, le vent et la neige, et donc une meilleure sécurité et de meilleures performances**.

7.1. MATÉRIEL OBLIGATOIRE VDA ET CDH

- Chaussures fermées adaptées au trail
- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
- Téléphone mobile (smartphone fortement conseillé) : le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course :
 - Forfait mobile permettant son utilisation en Espagne et France (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée)
 - Garder son téléphone allumé, le mode avion est interdit et susceptible d'être pénalisé.
 - Pour les smartphones : application LiveRun installée et paramétrée.
 - Une batterie externe est fortement conseillée.
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés)
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- 2 lampes en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange pour une lampe. *Recommandation* : 200 lumens ou plus pour la lampe principale
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire
Recommandation : 800kcal (2gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune)
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable minimum 10.000 Schmerber et respirante. La veste doit impérativement comporter une capuche intégrée ou attachée à la veste avec un système prévu d'origine par le fabricant. Les coutures doivent être soudées. La veste ne doit pas avoir des parties composées d'un tissu non imperméable, mais les aérations ménagées par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dès lors qu'elles ne nuisent pas de manière évidente à l'imperméabilité, sont acceptées. Il est de la responsabilité du coureur de juger, sur ces critères, si sa veste est adaptée au règlement et donc au mauvais temps en montagne, mais, lors d'un contrôle, l'appréciation du responsable du contrôle ou du commissaire de course l'emportera.
- Pantalon ou collant de course à jambes longues OU combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe
- Pantalon imperméable
- Casquette ou bandana ou vêtement qui couvre la tête

- Seconde couche chaude additionnelle : un vêtement seconde couche chaud à manches longues (coton exclu) d'un poids de 180g au minimum (homme, taille M). OU la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (première ou seconde couche, coton exclu) d'un poids de 110g au minimum (homme, taille M) et d'une veste coupe-vent* avec une protection déperlante durable (DWR protection)

**la veste coupe-vent ne remplace pas la veste obligatoire imperméable avec capuche, et vice versa*

Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification après la sortie d'usine.

Vous transportez ce matériel dans un sac qui doit être marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours.

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive)

- Vêtements chauds de rechange indispensables en cas de temps froid et pluvieux ou en cas de blessure.
- Bâtons en cas de pluie ou de neige pour votre sécurité sur terrains gras
- Vaseline ou crème anti-échauffement
- Bol réutilisable
- Montre GPS
- Couteau ou ciseaux permettant de découper la bande élastique adhésive
- Nécessaire de couture...

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route. Aucun bâton ne sera admis dans les sacs d'allègement.

L'usage des bâtons sera interdit dans certaines zones signalées par des panneaux spécifiques sur le parcours, pour des raisons de sécurité ou environnementales.

7.2. MATÉRIEL OBLIGATOIRE PDA

- Chaussures fermées adaptées au trail
- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
- Téléphone mobile (smartphone fortement conseillé) : le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course :
 - Forfait mobile permettant son utilisation en Espagne et France (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée)
 - Garder son téléphone allumé, le mode avion est interdit et susceptible d'être pénalisé.
 - Pour les smartphones : application LiveRun installée et paramétrée.
 - Une batterie externe est fortement conseillée.
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés)

- Réserve d'eau minimum 1 litre
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire
Recommandation : 800kcal (2 gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune)
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable minimum 10.000 Schmerber et respirante. La veste doit impérativement comporter une capuche intégrée ou attachée à la veste avec un système prévu d'origine par le fabricant. Les coutures doivent être soudées. La veste ne doit pas avoir des parties composées d'un tissu non imperméable, mais les aérations ménagées par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dès lors qu'elles ne nuisent pas de manière évidente à l'imperméabilité, sont acceptées. Il est de la responsabilité du coureur de juger, sur ces critères, si sa veste est adaptée au règlement et donc au mauvais temps en montagne, mais, lors d'un contrôle, l'appréciation du responsable du contrôle ou du commissaire de course l'emportera.
- Pantalon imperméable
- Pantalon ou collant de course à jambes longues OU combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe

Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification après la sortie d'usine.

Vous transportez ce matériel dans un sac qui doit être marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours.

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive)

- Vêtements chauds de rechange indispensables en cas de temps froid et pluvieux ou en cas de blessure.
- Seconde couche chaude additionnelle : un vêtement seconde couche chaud à manches longues (coton exclu) d'un poids de 180g au minimum (homme, taille M). OU la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (première ou seconde couche, coton exclu) d'un poids de 110g au minimum (homme, taille M) et d'une veste coupe-vent* avec une protection déperlante durable (DWR protection)
**la veste coupe-vent ne remplace pas la veste obligatoire imperméable avec capuche, et vice versa*
- Bonnet
- Gants chauds et imperméables
- Bâtons en cas de pluie ou de neige pour votre sécurité sur terrains gras
- 1 lampe en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange.
Recommandation : 200 lumens ou plus pour la lampe principale
- Vaseline ou crème anti-échauffement
- Bol réutilisable
- Montre GPS
- Couteau ou ciseaux permettant de découper la bande élastique adhésive

- Nécessaire de couture...

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route. Aucun bâton ne sera admis dans les sacs d'allègement.

L'usage des bâtons sera interdit dans certaines zones signalées par des panneaux spécifiques sur le parcours, pour des raisons de sécurité ou environnementales.

8. PROGRAMME QUARTZ EVENT

L'organisation du VAL D'ARAN by UTMB® a décidé de mettre en place le programme *QUARTZ Event* destiné à protéger votre santé et à contribuer à un sport sans dopage. Ce programme s'adresse à tous les participants. Ce programme n'a ni vocation ni compétence à se substituer aux réglementations nationale et internationale en vigueur en matière de lutte antidopage mais a pour objet de renforcer la surveillance médicale avant et pendant la compétition. Le programme QUARTZ Event est mené en collaboration avec l'ITRA (International Trail Running Association), l'Association Athletes For Transparency (AFT) et la Fondation Ultra-Sports Science (USS) ; il est géré par une Commission Santé composée uniquement de médecins. Cette Commission Santé a la possibilité se faire conseiller auprès des experts de son choix et est chargée en particulier de donner un avis consultatif à destination de la direction de course sur l'état médical des participants. Cette Commission Santé peut aller jusqu'à proposer à la direction de course la mise hors compétition d'un participant pour raisons de santé.

Chaque participant s'engage donc à :

1. Déclarer à la Commission Santé les informations médicales suivantes:
 - Tout antécédent médical et/ou pathologie notamment ceux pouvant accroître les risques pendant la pratique d'un sport
 - L'utilisation de traitements réguliers ou de médicaments durant les 30 jours précédant le départ de la compétition
 - Toute demande ou utilisation d'une substance ou méthode soumise à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT)
2. Accepter l'ensemble des prélèvements urinaires et/ou sanguins et/ou capillaires et/ou salivaires et analyses associées dans les 30 jours avant la compétition et jusqu'à 7 jours après la compétition, étant entendu que les frais inhérents à la réalisation de ces prélèvements et des analyses associées sont à la charge directe de l'Organisation.
3. Accepter de ne pas participer à la compétition en cas d'usage de glucocorticoïdes, indépendamment du mode d'administration et donc de la présence ou non d'une AUT, dans les 7 jours précédents le départ de la

compétition. L'usage de glucocorticoïdes pourra être notamment identifié dans le cadre des analyses réalisées, soit à partir d'un dosage direct, soit dans le cas d'une cortisolémie anormalement basse.

4. Accepter de répondre à toute convocation de la Commission Santé sur place ou à distance (téléphonique ou visioconférence) de manière à échanger sur son aptitude ou non à participer à la compétition.
5. Transmettre tout formulaire de contrôle antidopage réalisé dans les 30 jours avant le début de la compétition et jusqu'à 15 jours après la compétition. Chaque formulaire doit être lisible.
6. Accepter l'utilisation à des fins de recherche des données le concernant de manière strictement anonyme. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant. La Commission Santé est l'instance auprès de laquelle le participant peut exercer ce droit.

La déclaration des informations médicales à la Commission Santé se fait au travers de l'espace santé ITRA que chaque participant peut activer après avoir créé gratuitement un compte coureur sur le site internet de l'ITRA: itra.run. Les informations médicales déclarées sont accessibles uniquement aux médecins de la Commission Santé et à l'équipe médicale lors des soins éventuels en course.

Tout manquement déraisonnable, refus, ou transmission d'informations erronées en relation avec le programme QUARTZ Event peut entraîner la mise hors compétition du participant.

8.1. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

9. ASSURANCE ACCIDENT et RC

Chaque participant doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accidents couvrant les frais de recherche et d'évacuation en montagne, sur les territoires espagnol et français, jusqu'à 3.000 mètres. Ainsi que les frais d'hospitalisation probables. L'assurance doit couvrir la pratique du trail et la participation à des courses de longue distance en montagne. L'assurance peut être souscrite auprès de toute agence, fédération ou compagnie d'assurance au choix du participant. En ce qui concerne les membres de l'ITRA (International Trail Running Association), il est possible de souscrire une assurance assistance/rapatriement couvrant les frais de secours dans le monde entier. Plus d'informations sur www.itra.run.

Toutefois, l'organisation met à la disposition des coureurs qui n'ont pas souscrit une assurance adaptée à la demande ou qui souhaite étendre la couverture, la possibilité d'en engager une au moment de l'enregistrement. Fortement recommandé pour tous les coureurs.

Lors de la collecte du dossard, il vous sera demandé de vérifier la validité de l'assurance fournie, en présentant la carte ou le document justificatif correspondant.

Les évacuations médicales par hélicoptère et les périodes d'hospitalisation peuvent être payées. Le choix d'une évacuation dépend exclusivement de l'organisation, qui accordera systématiquement la priorité à la sécurité des coureurs. Le choix des moyens d'évacuation et du lieu d'hospitalisation dépend uniquement de la décision des sauveteurs et des médecins officiels.

Les frais occasionnés par le recours à des moyens exceptionnels de secours ou d'évacuation sont à la charge de la personne qui est assistée, qui doit également demander le retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Le coureur a pour tâche exclusive de présenter un dossier ou une ouverture de dossier à son assureur personnel dans les délais qui suivent l'évacuation et le traitement médical.

L'organisation contractera une assurance de responsabilité civile pour le compte de chaque coureur (déjà incluse dans le prix d'inscription), conformément aux règlements de la Generalitat de Catalunya, compétente pour ce cas.

10. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à l'une des épreuves du VAL D'ARAN by UTMB®, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'un sac pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Des sacs plastiques pour les papiers souillés sont remis avec le dossard. Ils doivent être utilisés pour collecter les papiers hygiéniques lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers.
- Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.
- Aucune vaisselle jetable (couverts, gobelets, bols) ne sera distribuée sur les bases vie et les ravitaillements. Ceci afin de réduire la consommation de

plastique des coureurs, ainsi que des bénévoles de VAL D'ARAN by UTMB®. Vous êtes donc invités à prendre vos propres couverts si vous souhaitez manger chaud sur les ravitaillements.

11. COUREURS ELITES

Le fait de disposer d'un statut d'élite internationale ouvre des droits et des devoirs pour les athlètes concerné(e)s. Les voici :

Droits :

Dans un souci d'une juste reconnaissance des athlètes de haut niveau et d'une gestion équitable des inscriptions, nous réservons des places aux élites, qui en font la demande, selon des critères précis et basés sur leur indice de performance ITRA général.

Inscription gratuite : Hommes > 825 / Femmes > 700

Les coureurs correspondant aux critères peuvent bénéficier des conditions d'inscription ci-dessus à condition d'être titulaires des points nécessaires en 2020. Toutes les demandes d'inscription doivent nous parvenir par email à info@aranbyutmb.com avant le 30 Avril 2020.

Lors des départs, les athlètes élites sont invités à se placer en tête en fonction des numéros de dossards suivants :

VDA : dossards 1 à 199
CDH : dossards 3001 à 3199
PDA : dossards 6001 à 6199

Devoirs :

En contrepartie, les coureurs élites s'engagent à :

- Être présent aux conférences de presse et cérémonies officielles auxquelles ils sont invités ;
- Être présent aux remises des prix s'ils sont concernés ;
- Accepter de porter une balise GPS fournie par l'organisation au départ de la course, pendant toute la durée de la course ; puis à rendre cette balise à l'issue de leur course ;
- Être présent sur la ligne de départ au plus tard 20 minutes avant le départ de l'épreuve.
- Publiez sur ses réseaux sociaux un post indiquant sa participation, avec identification inclus.

Primes (VDA uniquement) :

L'organisation du VAL D'ARAN by UTMB® a décidé de consacrer une partie de son budget à la reconnaissance des athlètes de haut niveau, dans la catégorie féminine et masculine.

Les primes sont considérées comme un revenu par l'État espagnol. Les athlètes domiciliés en Espagne doivent l'intégrer à leur déclaration de revenus. Pour tous les athlètes, l'État espagnol retient un pourcentage (conformément à la législation en vigueur à ce moment-là) avant que l'organisation paie le prix.

Classement	Prime
	H/F
1	1.500€
2	1.000€
3	800€
4	600€
5	500€

12. DROITS À L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Ultra-Trail® et UTMB®, sont des marques légalement déposées. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

13. SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée sous peine de pénalité à l'appréciation de la direction de course.

14. PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (EU RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses du Val d'Aran by UTMB®, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Les coureurs peuvent accéder à la demande de suppression ou de modification de leurs données personnelles via une demande effectuée par :

1. Courrier à l'adresse suivante :
Apartado de correos N.º 27, 25530 Vielha e Mijaran (Lleida-Spain).
2. Email à l'adresse suivante : info@aranbyutmb.com

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

InAran Back Office S.L. est responsable de l'utilisation et de la protection du fichier. Le participant autorise expressément le fait qu'il peut transmettre ses données à des tiers dans le seul but d'assurer le bon développement de l'évènement, et en particulier et non exclusivement sur les plateformes de chronométrage et de contrôle LiveTrail et NoLimit.

15. ORGANISATION GENERALE DES COURSES

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- **D'une pièce d'identité ou passeport avec photo,**
- **De votre sac de course et tout le matériel obligatoire,**
- **Justificatif de l'assurance accident.**

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou

une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, postes de ravitaillement, aux infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt ou récupération des sacs... Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon il est désactivé.

SACS D'ALLEGEMENT

Chaque concurrent reçoit un sac de 30 litres avec son dossard. Après l'avoir rempli avec le nécessaire de leur choix et l'avoir fermé, ils peuvent le déposer au départ jusqu'à 30 minutes avant.

VDA : chaque concurrent reçoit 1 sacs à retirer au CP11 (Beret) et à l'arrivée.

CDE : chaque concurrent reçoit 1 sacs à retirer au CP4 (Beret) et à l'arrivée.

PDA : chaque concurrent reçoit 1 sac à retirer à l'arrivée.

Récupération des sacs à la ligne d'arrivée : Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, exclusivement sur présentation du dossard. Les sacs doivent être récupérés à l'arrivée au plus tard 2 heures après la fermeture de la course.

L'organisation assure le rapatriement des sacs des coureurs ayant abandonné, à la condition que leur abandon ait été enregistré. Le délai de rapatriement dépend des contraintes logistiques et l'organisation ne peut pas garantir un rapatriement complet des sacs avant la fin de la course.

Seuls les sacs fournis par l'organisation seront acheminés. Les bâtons ne sont pas transportables dans ces sacs. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur.

RAVITAILLEMENTS

L'organisation assure la présence de ravitaillement solides et liquides tout au long du parcours. Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des poches à eau et des gobelets individuels obligatoires. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Pour des informations plus détaillées sur la composition des ravitaillements, consultez la page "Ravitaillements", qui sera publié au plus tard au cours du mois de mars 2020.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Le guide de la course et les pages dédiées du site internet identifieront la liste précise des points de ravitaillement et leur composition.

POSTES DE CONTROLE

Un contrôle est effectué à l'arrivée à tout poste de ravitaillement et certains postes de secours.

Des postes de contrôle inopinés sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

BALISAGE

Pour une meilleure vision de nuit, les balises sont dotées d'une partie en matière réfléchissante qui réfléchit la lumière de votre frontale.

ATTENTION : si vous n'en voyez plus, rebroussez chemin !

Par respect pour l'environnement aucune peinture ne sera utilisée sur les sentiers.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- VDA : 48 heures
- CDH : 28 heures
- PDA : 14 heures

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées dans le Guide Coureur et sur le site internet. En cas de changement (conditions exceptionnelles), les nouvelles barrières horaires sont également communiquées par email et sur le site internet.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...).

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

SECOURS ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC Secours de la course (le numéro sera communiqué dans le guide coureur et imprimé sur le dossard). Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC Secours.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou moyens publics.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours
- En utilisant la fonctionnalité SOS de l'application LiveRun

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours. Et attendre auprès du coureur en difficulté jusqu'à l'arrivée du personnel de l'organisation

En cas d'impossibilité de joindre le PC course et uniquement en cas d'urgence absolue, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone où seuls les appels d'urgence sont possibles) : 112.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

L'ensemble du personnel médical, paramédical, secouriste et guide officiel, ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités :

- À mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve
- À obliger tout concurrent à utiliser tout élément du matériel obligatoire
- À faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- À orienter les patients vers la structure de soins la plus adaptée

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course.

Une infirmerie sera accessible à l'arrivée pendant toute la durée des épreuves. Les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser. Les soins de confort sont soumis à l'appréciation du personnel médical dans la limite de leur disponibilité.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir.

En cas de nécessité de dormir sur le chemin, il est fortement conseillé d'utiliser le dossard sommeil fourni par l'organisation. Ce dossard permet de signaler que vous avez besoin de dormir un peu sans être dérangé.

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

ARRIVÉE

A votre arrivée, vous recevrez votre cadeau finisher.

Un repas d'après course est servi à proximité de la ligne d'arrivée.

DOUCHES

Il est possible de prendre une douche chaude, à l'arrivée uniquement. L'accès aux douches à l'arrivée est strictement limité aux coureurs. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux douches. Sur le parcours, les douches - quand il y en a - ne sont accessibles que sur avis médical.

L'accès à la salle de repos et aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs pieds nus.

REPOS

Une salle de repos est mise à disposition à l'arrivée pour les coureurs du VDA et CDH exclusivement.

Cette salle est strictement réservée aux coureurs venant juste de terminer leur course. Cela ne constitue en aucun cas une solution d'hébergement pour une nuit entière. Les coureurs ayant terminé leur course et désireux de prolonger leur séjour doivent disposer de leur propre hébergement.

VDA : chaque concurrent peut bénéficier d'une aire de repos (aire avec lits de camp et couvertures) en CP6, CP11.

CDE : chaque concurrent peut bénéficier d'une aire de repos (aire avec lits de camp et couvertures) en CP5.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour chaque course, un classement général, masculin et féminin, et pour chaque catégorie, masculin et féminin, est établi.

Pour chaque course, les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du classement général, ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent un trophée et un prix.

Les trophées et les prix ne sont remis que lors de la cérémonie.

Les résultats pour tous les concurrents sont disponibles sur www.aranbyutmb.com.

ABANDON ET RAPATRIEMENT (RETOUR À L'ARRIVÉE)

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, ou prévenir le PC Course. Dans ce cas, le numéro sera marqué comme «abandon». En cas de non indication de l'abandon à la personne en charge du point de contrôle ou de ne pas répondre aux appels de l'organisation, les coûts liés à leur recherche peuvent être facturés au coureur.

En cas de décision d'abandon entre 2 points de contrôle, le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signalera son abandon.

Le coureur conserve son dossard car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins...

Le retour à l'arrivée fonctionne de la manière suivante :

Des bus sont disponibles au départ de certains postes de ravitaillement signalés par un pictogramme «bus» sur les cartes des parcours afin de rapatrier à l'arrivée les coureurs ayant abandonné.

Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.

En ce qui concerne les postes de ravitaillement ou de secours accessibles en voiture ou 4x4:

Lors de la fermeture du poste, l'organisation, dans la mesure des moyens disponibles, rapatriera les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le retour à l'arrivée des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles.

16. PENALISATION et DISQUALIFICATION

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (**) une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

VDA et CDH

MANQUEMENT AU REGLEMENT	PENALISATION (*) – DISQUALIFICATION
Coupe du parcours	A l'appréciation du comité de course
Absence de matériel obligatoire de sécurité	Disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Téléphone éteint ou en mode avion	Pénalité 15 min
Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Pénalité 1 heure
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) Nota bene : un participant dont les supporters font preuve d'incivilités et/ou refusent de respecter les consignes de l'organisateur sera pénalisé.	Disqualification
Non-assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge)	Disqualification
Assistance en dehors des zones autorisées	Pénalité 30 min
Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement	Pénalité 15 min
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)	Disqualification immédiate et à vie
Défaut de dossard visible	Pénalité 15 min
Port du dossard non conforme	Pénalité 15 min (durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)
Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs)	Pénalité 15 min
Absence d'une puce électronique	Selon décision du comité de course (*)
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du comité de course (*)

Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite	Disqualification
Sac non marqué	Pénalité 1 heure
Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course	Pénalité 1 heure

(*) Le Comité de Course est composé du Directeur de l'événement, du Directeur de Course, d'un représentant d'UTMB®, du Directeur de Sécurité Médicale (pour les questions médicales).

(**) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité. Si l'infraction à la réglementation est postérieure à la course, la direction peut ajouter un temps de pénalité au temps de course final du coureur. Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de Course.

PDA

MANQUEMENT AU REGLEMENT	PENALISATION (*) – DISQUALIFICATION
Coupe du parcours	A l'appréciation du comité de course
Absence de matériel obligatoire de sécurité	Disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Téléphone éteint ou en mode avion	Pénalité 10 min
Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Pénalité 30 min
Non respect des personnes (organisation ou coureurs) Nota bene : un participant dont les supporters font preuve d'incivilités et/ou refusent de respecter les consignes de l'organisateur sera pénalisé.	Disqualification
Non assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge)	Disqualification
Assistance en dehors des zones autorisées	Pénalité 30 min

Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement	Pénalité 10 min
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)	Disqualification immédiate et à vie
Défaut de dossard visible	Pénalité 10 min
Port du dossard non conforme	Pénalité 10 min (durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)
Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs)	Pénalité 10 min
Absence d'une puce électronique	Selon décision du comité de course
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du comité de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite	Disqualification
Sac non marqué	Pénalité 30 min
Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course	Pénalité 30 min

(*) Le Comité de Course est composé du Directeur de l'événement, du Directeur de Course, d'un représentant d'UTMB®, du Directeur de Sécurité Médicale (pour les questions médicales).

(**) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place, c'est-à-dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité. Si l'infraction à la réglementation est postérieure à la course, la direction peut ajouter un temps de pénalité au temps de course final du coureur. Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de Course.

RECLAMATIONS

Toute réclamation impliquant un changement de classement doit nous être faite par courriel, dans un délai de 24 heures après la fin de l'événement.

Toute autre réclamation devra nous être faite par email, dans un délai de 10 jours après la fin de la manifestation.

17. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ, les barrières horaires, la position des ravitaillements et des postes de secours, et tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :

- Différer le départ de quelques heures au maximum
- Modifier les barrières horaires
- Annuler l'épreuve
- Neutraliser l'épreuve
- Arrêter l'épreuve en cours

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

18. PRESTATIONS OPTIONNELLES

GUIDE COUREUR

Un guide est téléchargeable sur le site internet www.aranbyutmb.com à partir du mois d'avril. Il comprend les cartes du parcours et les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les lieux de ravitaillements, les postes de secours, les postes de soins, ainsi que les lieux d'accès pour les accompagnateurs.

Vielha, Janvier 2020.

Version 3.0

La version originale de ce règlement est écrite en espagnol. En cas de divergence ou de divergence entre la version espagnole et l'une des versions linguistiques du présent Règlement, la version espagnole prévaudra.